
Adresse du directoire du département de la Meuse, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du département de la Meuse, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17125_t1_0340_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

l'adressera à la Convention nationale, ou au commissaire de la Trésorerie.

Salut et fraternité.

VILLE, *commissaire*.

[*Le commissaire des guerres du département de l'Indre aux administrateurs du district d'Argenton, le 3 messidor an II*] (19)

Depuis longtemps, citoyens, j'avois fait passer au ministère la somme de trente six livres que la commune de Prissac m'avoit adressée pour être envoyée à Paris à l'effet de représenter la valeur de la ci-devant croix de Saint-Louis du citoyen Lanet. La neuvième commission, en me rappelant les dispositions de la loi du 28 brumaire me charge de veiller à son exécution. Ne pouvant le faire, n'étant pas sur les lieux, je vous prie, citoyens, de vouloir bien recevoir les trente six livres qui m'avoit été adressé et faire remplir par le citoyen Lanet les dispositions de la lettre ci-jointe.

Salut et fraternité.

GUEDRINE.

9

Le directoire du département de la Meuse exprime son horreur pour l'assassinat commis dans la personne du représentant du peuple Tallien. Il invite la Convention nationale à rester à son poste, et à déployer dans les nouveaux dangers qui semblent menacer la patrie, cette énergie qui, plus d'une fois, l'a sauvée.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*Les administrateurs du département de la Meuse à la Convention nationale, de Bar-sur-Ornain, le 28 fructidor an II*] (21)

Représentans,

La représentation nationale sera-t-elle donc sans cesse violée dans la personne de ses membres? Tallien vient d'être assassiné, mais heureusement Tallien vit encore.

Représentans, restez fermes et serrés à votre poste : déployez dans les nouveaux dangers qui semblent menacer la patrie, cette énergie qui déjà plus d'une fois, l'a sauvée. Aïez toujours le sentiment de votre force. Vous êtes les seuls mandataires du peuple français, vous êtes les premiers, les seuls dépositaires de son autorité, vous êtes le seul centre vers lequel tendent toutes les espérances.

Comptez sur l'opinion publique : elle vous entoure, elle vous presse et vous garantit le suc-

cès de tout ce que vous ferez pour l'affermissement d'un gouvernement révolutionnaire fondé sur l'ordre, sur la justice et sur les droits imprescriptibles dont le plein exercice peut seul assurer notre Liberté.

Vive la République.

J.-B. HENRI, MENNECHAUD, DROUOT, BRUNOY, RUPIED.

10

La société populaire d'Etampes, département de Seine-et-Oise, informe la Convention nationale que les enfans de cette commune viennent de se former en compagnie de canoniers, sous l'instruction des citoyens Moreau, Delisle et Lemaire, les deux derniers volontaires blessés, tous trois patriotes reconnus, qui leur montrent gratuitement l'exercice. Elle ajoute que ces jeunes guerriers ont fait entre ses mains le serment de vivre libres ou de mourir, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*La société républicaine d'Etampes à la Convention nationale, s. d.*] (23)

Citoyens représentans,

Les enfans d'Etampes viennent de se former en compagnie de canoniers sous l'institution des citoyens Delisle et Lemaire, volontaires blessés et Moreau, tous trois patriotes reconnus, qui leur montrent l'exercice gratuitement; ainsi donc lorsque Robespierre travaillait à détruire la Liberté, les enfans d'Etampes s'étudièrent, en se formant en compagnie à la défendre.

Ces jeunes guerriers, citoyens représentans, ont fait entre nos mains, le serment de vivre ou mourir pour la Liberté et nous ont invité à vous envoyer le discours suivant qu'ils ont prononcé.

Pères de la Patrie nous jurons d'avoir pour la représentation nationale, la plus vive reconnaissance, elle qui a sauvé l'honneur de la France.

Dignes et loyaux représentans du peuple français, votre vie nous est chère, et nous jurons de répandre, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour conserver vos jours qui nous sont si précieux; restez au poste honorable que vous occupez, vous êtes dignes d'y être, achevez le grand ouvrage qui vous a été confié par la nation française, et alors vous serez au comble de votre gloire, citoyens représentans, lorsque vous direz à la France entière :

Notre ouvrage est fait. Vive notre république.

GAGUEBIEN, *président*, CHAUVET, *secrétaire*.

(19) C 321, pl. 1341, p. 16.

(20) P.-V., XLVI, 317. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(21) C 321, pl. 1345, p. 9.

(22) P.-V., XLVI, 317-318.

(23) C 322, pl. 1351, p. 29.